REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 14 mars 2022

Délibération n° 2022-1012

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Prévention et protection de l'enfance - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et l'association Action Tank Entreprise et Pauvreté - Transfert de données et analyse des trajectoires des jeunes majeurs issus de l'aide sociale à l'enfance (ASE) - Année 2022

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Prévention et protection de l'enfance

Rapporteur : Madame Lucie Vacher

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 février 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 16 mars 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. Chambon (pouvoir à M. Doganel), Mme Arthaud (pouvoir à Mme Charnay), M. Maire (pouvoir à Mme Guerin).

Conseil du 14 mars 2022

Délibération n° 2022-1012

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Prévention et protection de l'enfance - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et l'association Action Tank Entreprise et Pauvreté - Transfert de données et analyse des trajectoires des jeunes majeurs issus de l'aide sociale à l'enfance (ASE) - Année 2022

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Prévention et protection de l'enfance

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 février 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La délégation Solidarités, habitat et éducation dispose d'un outil de gestion partagé par les différentes directions, IODAS, développé par l'éditeur GFI. À travers ce progiciel, de nombreuses données sont détenues en matière de mesures de protection de l'enfance. D'autres informations relatives aux parcours des publics, dans d'autres domaines sectoriels que la protection de l'enfance, sont également conservées. Leur accès est compartimenté, en fonction des besoins des différentes directions métiers utilisatrices de IODAS.

La réglementation relative à la protection des données personnelles (dont le règlement général sur la protection des données -RGPD-) constitue un cadre protecteur pour les usagers et le respect de leurs libertés individuelles. Il permet, cependant, dans le respect des obligations et des garanties posées par les textes, de collecter et traiter certaines données personnelles afin d'améliorer le pilotage de politiques publiques, de disposer de données fiables, permettant des comparaisons entre territoires, et mettant en lumière des tendances en matière de trajectoires.

De fait, si la plupart des acteurs de la protection de l'enfance est convaincue de l'intérêt de la production et de l'exploitation de données quantitatives pour l'amélioration de la conduite des dispositifs, l'analyse des données s'avère souvent fragile méthodologiquement, voire questionnée, lorsqu'elle est perçue moins comme un instrument de connaissance qu'un moyen de nier l'aspect qualitatif de l'action quotidienne des différents professionnels mobilisés dans la conduite des politiques.

Ce constat est partagé au sein du réseau d'échange des Observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE), à travers l'échange d'observations et d'expériences congruentes. De nombreuses collectivités constatent leur difficulté à travailler en interne sur des statistiques robustes, à partir des données récoltées dans le cadre du service rendu à l'usager et inscrites au sein de leurs outils de gestion.

II - L'expérimentation proposée par Action Tank Entreprise et Pauvreté

L'association Action Tank Entreprise et Pauvreté, reconnue d'intérêt général, a été fondée par Martin Hirsch et Emmanuel Faber, avec le soutien d'un ensemble de partenaires publics et privés. Elle a pour objet social de favoriser le développement de programmes innovants susceptibles d'être déployés à grande échelle et qui ont un impact sur la réduction de la pauvreté et de l'exclusion en France.

Après la mise en œuvre expérimentale de nombreuses actions concrètes, en matière d'accès à l'emploi, d'inclusion numérique ou d'accompagnement des publics fragiles vers des offres et services bancaires solidaires, l'association a pris contact avec la Métropole pour innover dans l'exploitation des données dans le domaine de l'ASE.

En effet, Action Tank Entreprise et Pauvreté a recruté une cheffe de projet ayant mené des actions au Royaume-Uni et se propose de capitaliser sur ce savoir-faire. Il s'agit de trouver un terrain de déploiement à une initiative d'aide à l'objectivation des effets des politiques publiques.

Dans cette optique, au regard de l'attention accrue portée sur le public des jeunes majeurs, il est apparu intéressant de chercher à tirer parti de l'utilisation de IODAS par les différentes directions du domaine social. Ce faisant, il paraît possible de mieux rendre compte, par la collecte des différentes mesures qui ont pu concerner des jeunes suivis par l'ASE, d'un suivi longitudinal de cohortes de bénéficiaires de contrats jeunes majeurs, depuis 1990.

Concrètement, une étude statistique peut aider à établir des stabilités ou des changements sur le public bénéficiaire d'un contrat jeunes majeurs, au regard d'autres éléments marquants de leurs parcours dans le domaine de la protection de l'enfance (informations préoccupantes, mesures éducatives, mesures judiciaires, placements, accompagnements, hébergements, etc.). Elle peut, également, être enrichie par les données relatives à d'autres politiques publiques et prises en charge par différentes directions (logement, insertion, reconnaissance handicap, etc.).

Sous réserve de possibilités de croisement des fichiers, dans le respect de la protection des données individuelles, le partenariat proposé entre Action Tank Entreprise et Pauvreté et la Métropole pourrait favoriser l'enrichissement du suivi de ces parcours à travers la conclusion d'autres partenariats institutionnels (Caisse d'allocation familiale -CAF-, Association régionale des missions locales d'Auvergne-Rhône-Alpes -AMILAURA-, par exemple).

En tout état de cause, l'exploitation des données existantes vise à rendre compte de corrélations entre l'inscription de personnes dans différents dispositifs et donner à voir plus finement le devenir des enfants et des jeunes protégés par le Département jusqu'à leur 21ème anniversaire. L'inscription de la Métropole dans un partenariat avec l'Action Tank Entreprise et Pauvreté participe à l'amélioration de la capacité de la collectivité à agréger des données afin d'alimenter le dispositif national OLIMPE, géré par l'Observatoire national de la protection de l'enfance (OLINPE), conformément aux dispositions du décret n° 2016-1966 du 28 décembre 2016.

III - L'opportunité de l'appel à projet du commissariat à la lutte contre la pauvreté en Auvergne-Rhône-Alpes

Par convention avec l'État du 25 novembre 2021, Action Tank Entreprise et Pauvreté a bénéficié d'un financement, d'un montant de 60 000 €, de la délégation interministérielle de lutte contre la pauvreté. En effet, la réponse de l'association à un appel à projets relayé par la Commissaire régionale à la lutte contre la pauvreté a convaincu de la pertinence de la démarche proposée. La somme correspond à la prise en charge intégrale de la mise en œuvre d'un projet intitulé "Innover par la donnée dans l'aide sociale à l'enfance".

Il s'agit donc, pour la Métropole, de bénéficier d'une opportunité d'un travail d'analyse par les données, sans contrepartie budgétaire, au-delà de la nécessaire mobilisation des agents concernés au sein de la délégation Solidarités, habitat et éducation.

Pour ce faire, il convient qu'une convention de partenariat, valant protocole d'échange de données entre la Métropole et l'association Action Tank Entreprise et Pauvreté, soit adoptée. Cette convention organise, notamment, la pseudonymisation des données utilisées dans le cadre de l'expérimentation, garantit le respect du RGPD et prévoit une gouvernance pour la durée de l'expérimentation, programmée jusqu'à l'automne 2022.

Au titre des obligations prévues par le RGPD, cette démarche de conventionnement s'accompagne d'une inscription au registre des traitements de données personnelles de la Métropole et de la diffusion d'une information adaptée aux usagers concernés, afin de leur permettre d'exercer leurs droits.

Cette action est sans incidence financière pour la Métropole.

Il est donc proposé au Conseil de valider la convention à établir, pour l'année 2022, avec l'association Action Tank Entreprise et Pauvreté dans le cadre d'une expérimentation d'analyse par la donnée. Celle-ci précise, notamment, le périmètre, les modalités de collecte, de traitement et d'échange des données et les garanties associées au respect du RGPD dans leur traitement, ainsi que les obligations réciproques des parties ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'engagement de la Métropole dans la mise en œuvre du projet "Innover par la donnée dans l'aide sociale à l'enfance" porté par l'association Action Tank Entreprise et Pauvreté,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Action Tank Entreprise et Pauvreté organisant les modalités de ce partenariat et valant protocole d'échange de données, pour l'année 2022.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20220314-277253-DE-1-1
Date de télétransmission : 16 mars 2022
Date de réception préfecture : 16 mars 2022